

OSTWALD



PROJET PÉDAGOGIQUE

OASIS LA PALMERAIE

ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022



N° D'ENREGISTREMENT :

0670156CL000221

0670156AP000121

SOMMAIRE

- I. INTRODUCTION
- II. SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL
- III. CONCEPTIONS ÉDUCATIVES
- IV. MODALITÉS D'ÉVALUATION
- V. CONCLUSION

I. INTRODUCTION

Ce projet est amené à évoluer au fil du temps. Il est co-écrit en collaboration avec l'équipe d'animation. Toutes les suggestions sont les bienvenues : familles, enfants et toutes personnes susceptibles de participer à l'accueil peuvent participer à l'écriture de ce projet, qui sera modifié en conséquence.

A. L'organisateur

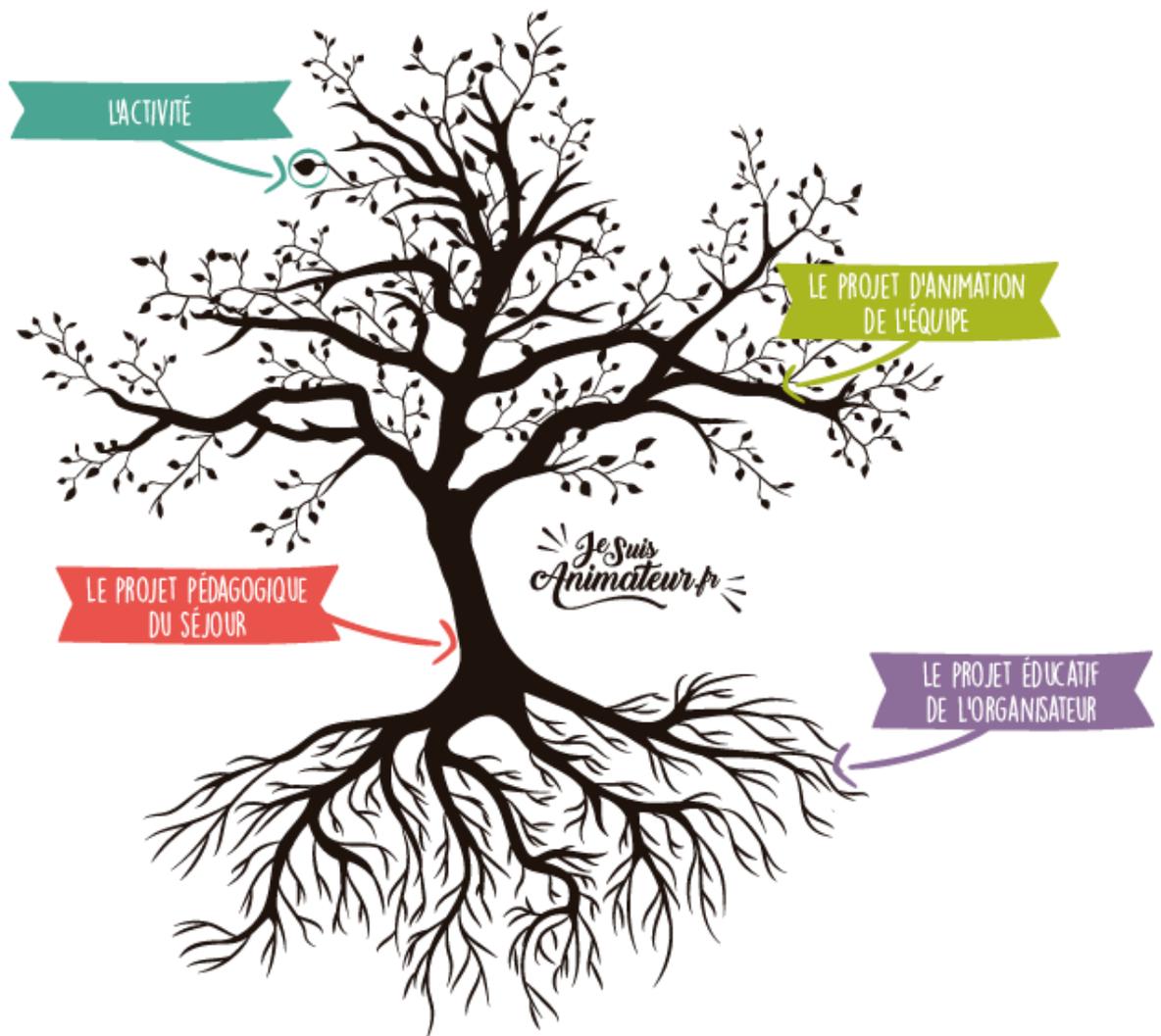
Ville d'Ostwald
3, Rue Albert Gériq
67540 OSTWALD
03.88.66.30.34

La collectivité dispose de 4 modes de garde distincts :

- La prise en charge de l'accueil de l'enfant de 10 semaines à 3 ans (Multi – accueil les « Crocod'III »)
- La prise en charge par les assistantes maternelles agréées (le RAM)
- La prise en charge de l'accueil de l'enfant scolarisé de 3 à 12 ans (4 accueils périscolaires et 2 accueils extra-scolaires)
- L'accueil du pré-ado et de l'adolescent (Pôle Jeunesse)

La finalité étant de préserver une continuité dans la vie de l'enfant et du jeune et de lui permettre un développement harmonieux dans des lieux de vie conviviaux.

B. Rappel des termes employés



L'écriture du projet éducatif permet d'assurer une continuité éducative et pédagogique de l'accueil de l'enfant sur le territoire.

Le projet pédagogique découle de ce projet éducatif. Rédigé par la responsable et l'équipe d'animation, il est le reflet des valeurs éducatives qu'ils défendent.

Un projet d'animation est écrit et développé par l'équipe. Il définit les objectifs opérationnels de l'accueil, en lien avec le projet pédagogique.



PROJET ÉDUCATIF

RÉDIGÉ PAR L'ORGANISATEUR
DÉCRIT LES EXIGENCES PÉDAGOGIQUES
CONCERNE L'ENSEMBLE DES SÉJOURS



*Je Suis
Animateur.fr*



PROJET PÉDAGOGIQUE

§ DÉCOULE DU PROJET ÉDUCATIF
RÉDIGÉ PAR LE DIRECTEUR
EN CONCERTATION AVEC LES ANIMS
SPÉCIFIQUE À UN SÉJOUR



*Je Suis
Animateur.fr*



PROJET DE FONCTIONNEMENT

§ DÉCOULE DU PROJET PÉDAGOGIQUE
RÉDIGÉ PAR LES ANIMATEURS
EN CONCERTATION AVEC LES ENFANTS
SPÉCIFIQUE À 1 SÉJOUR / 1 GROUPE



*Je Suis
Animateur.fr*



PROJET D'ANIMATION

§ DÉCOULE DU PROJET PÉDAGOGIQUE
RÉDIGÉ PAR LES ANIMATEURS
EN CONCERTATION AVEC LES ENFANTS
SPÉCIFIQUE À 1 SÉJOUR / 1 GROUPE



*Je Suis
Animateur.fr*



PROJET D'ACTIVITÉ

§ DÉCOULE DU PROJET D'ANIMATION
RÉDIGÉ PAR 1 ANIMATEUR OU +
EN CONCERTATION AVEC LES ENFANTS
SPÉCIFIQUE À UNE ACTIVITÉ



*Je Suis
Animateur.fr*

C. L'accueil de loisirs la Palmeraie

La Palmeraie est située dans le quartier du Kirchfeld, au sud de la collectivité, au 10, rue d'Eschau.

Elle est enregistrée auprès des services du SDJES (Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports) sous le numéro :

- 0670156AP000121 pour l'accueil périscolaire
 - o Effectif maximum de 24 enfants de maternelle.
 - o Effectif maximum de 42 enfants d'élémentaire.
- 0670156CL000221 pour l'accueil extra-scolaire
 - o Effectif maximum de 24 enfants de maternelle.
 - o Effectif maximum de 36 enfants d'élémentaire.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Les soirs après l'école :

- Prise en charge depuis la sortie de l'école jusqu'à 18h30.

Les enfants devront effectuer un trajet extérieur pour rejoindre l'accueil de loisirs.

Les mercredis hors période de vacances scolaires :

- De 08h00 à 18h00.

Les vacances scolaires :

- Tous les jours ouvrés, de 08h00 à 18h00, sauf les vacances de fin d'année et quelques jours en fin de période estivale afin de préparer la rentrée et nettoyer les structures.

Une permanence administrative est assurée par la direction, tous les jours d'école, de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00.

Il est possible de prendre rendez-vous par téléphone au 03.88.66.69.87 ou par mail à oasis-palmeraie@ostwald.fr

II. SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL

A. Le public

Périscolaire :

Les enfants scolarisés au groupe scolaire du Centre.

Mercredis et vacances scolaires :

Les enfants vivant à Ostwald ou de l'extérieur, selon les places encore disponibles.

B. Les périodes d'accueil

Un accueil est possible toute l'année, sauf les vacances de fin d'année et sous réserve de mutualisation avec une autre structure l'été, du 1^{er} septembre 2021 au 26 août 2022.

1. Le périscolaire après l'école :

L'inscription périscolaire est possible à la séance, à la semaine, au mois ou à l'année en fonction des places disponibles, du 02 septembre 2021 au 07 juillet 2022.

Les enfants sont répartis en 3 groupes différents, afin de respecter au mieux leurs besoins :

- L'accueil 3/6 ans
- L'accueil 7/12 ans
- Le coup de pouce à la scolarité, mis en œuvre par la structure, afin que les enfants scolarisés en élémentaire puissent commencer leurs devoirs.

Il n'y a pas de coup de pouce organisé le mercredi, ni le dernier jour d'école avant des vacances.

2. Le périscolaire du mercredi :

L'inscription est possible à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas, toute l'année scolaire, hors vacances scolaires, du 1^{er} septembre 2021 au 06 juillet 2022.

3. Les vacances scolaires :

L'inscription est possible à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas, toute l'année scolaire, pendant chaque période de vacances scolaires, hors vacances de fin d'année du 18 décembre 2021 au 03 janvier 2022 et quelques jours fin août pour préparer la rentrée scolaire.

C. Les modalités administratives

a. Modalités d'inscription

Les dossiers d'inscription sont téléchargeables sur le site de la ville, <http://www.ville-ostwald.fr/enfance-et-jeunesse/direction-enfance-3-a-12-ans>, et doivent être déposés auprès de la direction, avec tous les documents mentionnés en première page :

- En main propre
- Par mail
- Par courrier
- Via l'espace citoyen

Cette inscription administrative est obligatoire et doit être renouvelée chaque année. Elle est valable jusqu'au 31 Août de l'année n+1, dans toutes les structures périscolaires et/ou extrascolaire de la ville.

b. Documents obligatoires

Pour toute inscription, il faut se munir :

- Du dossier administratif, dument complété
- De l'attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant la période d'inscription
- D'une photo d'identité de l'enfant
- D'une copie de la page vaccination DTCP du carnet de santé
- D'une attestation de travail pour chacun des parents pour une inscription en accueil périscolaire soir
- D'une copie de l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 pour l'ensemble du foyer
- Une copie du livret de famille pour toute première inscription

c. Espace citoyen

Les usagers ayant créé un espace citoyen ont la possibilité d'ajouter ou supprimer des réservations jusqu'au mardi soir minuit pour la semaine suivante.

Cet espace permet également aux familles de faire toute modification utile sur leurs profils, de payer les factures par carte bancaire, disposer d'attestations de présence, scanner directement les documents obligatoires à l'inscription administrative et de les stocker dans un coffre-fort numérique, permettant ainsi la mutualisation de ces documents pour plusieurs services municipaux (crèche, école de musique, restauration scolaire...)

D. L'équipe d'animation

Les enfants de l'accueil périscolaire sont accueillis par une équipe professionnelle, diplômée ou formée dans le secteur de l'enfance et de l'animation. L'équipe est constituée de :

- 1 directrice diplômée du BAFD, titulaire de la fonction publique territoriale au grade d'animatrice principale 2^{ème} classe.
- 3 animateurs BAFA et titulaires de la fonction publique territoriale.
- 2 animatrices BAFA stagiaires de la fonction publique territoriale.
- 1 animateur BAFA contractuel.
- 1 agent d'entretien et de restauration.

L'équipe est toujours composée de six animateurs et une directrice, répartis dans les différentes tranches d'âge, selon les effectifs accueillis.

Tous veilleront à accueillir les enfants dans des conditions optimales et veilleront à leur sécurité morale et physique.

La direction a la charge de toute la gestion administrative. Elle est une personne ressource pour les animateurs, les enfants et leur famille en cas de besoin.

Elle a un rôle formateur pour les membres de son équipe et les stagiaires qui seraient susceptibles d'être accueillis.

E. Caractéristiques des locaux et des espaces utilisés

Les locaux, classés en ERP de 5^{ème} catégorie, se composent de :

- Deux grandes salles d'accueil pour les enfants scolarisés en élémentaire.
- Une grande salle d'accueil pour les enfants scolarisés en maternelle.
- Une salle de sieste.
- Une salle « animateurs ».
- Une cuisine.
- Un bureau pour la direction.
- Des sanitaires adaptés à chaque tranche d'âge.
- Un espace extérieur clôturé.

A proximité, le stade de foot et la forêt de la Nachtweid, ainsi que des parcs de jeux.

F. Mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps

Contexte et sensibilisation :

L'accueil de loisirs tient depuis de nombreuses années à sensibiliser les publics au handicap. La palmeraie organise des échanges avec l'IME du Roethig depuis 2013, pérennisés par une charte signée en novembre 2014. Si le contexte actuel met en péril les échanges physiques cette année, peut-être sera-t-il envisageable d'organiser des échanges d'une autre manière, que les deux équipes penseront et affineront au fur et à mesure.

Afin de sensibiliser au mieux le public accueilli et de favoriser au mieux le « bien-vivre ensemble », l'équipe veillera à :

- ❖ **Permettre aux enfants d'aborder le thème de la différence, en mettant l'accent sur son acceptation et son intégration, afin de mieux vivre ensemble, grâce aux objectifs déclinés ci-dessous :**

→ Assurer un accueil adaptable aux divers handicaps et favoriser l'intégration au sein du groupe :

➤ En préparant l'accueil

- En ayant un suivi régulier et personnalisé avec la famille et/ou l'éducateur de l'enfant.
- En informant l'équipe sur les comportements à adopter selon les spécificités du handicap et les recommandations médicales, de la famille.
- En préparant des réponses ludiques pour les questionnements éventuels des enfants.

➤ En faisant vivre l'accueil

- En laissant l'enfant s'exprimer à sa manière et avancer à son rythme lors des différents temps d'accueil.
- En privilégiant la communication entre tous les acteurs.
- En permettant des ajustements organisationnels et l'adaptation des différentes activités.
- Ecouter et répondre à toutes les questions des enfants.

➤ En évaluant l'accueil

- En mettant en évidence les réussites et les échecs de l'intégration.
- En déterminant les pistes d'évolution possibles.
- En permettant à l'équipe et l'organisateur d'identifier et d'analyser les difficultés et les réussites rencontrées.

→ Favoriser la tolérance, l'esprit de solidarité et la reconnaissance de la diversité :

➤ En développant l'esprit de solidarité et de tolérance

- En sensibilisant régulièrement le public accueilli.
- En incitant les enfants à faire connaissance et à dialoguer.

➤ En sensibilisant l'ensemble des enfants

- Par la mise en place de forums, de jeux, histoires...
- À l'occasion des projets mis en place : semaine du handicap, échanges IME...

➤ En adaptant les relations

- Accepter qu'il puisse y avoir des manifestations de rejets ou d'agressivité.
- Dédramatiser, expliquer, apaiser, comme dans toute relation conflictuelle entre enfant.
- En adaptant l'attitude de l'équipe, qui est déterminante dans le regard posé sur les enfants.

G. Mesures mises en place dans le cadre des protocoles sanitaires COVID – 19

Depuis la crise sanitaire liée à la COVID-19, divers protocoles ont été mis en place dans les structures accueillant du public, notamment les enfants.

Le Service Départemental de la Jeunesse de l'Engagement et des Sports invite les accueils de loisirs à en prendre systématiquement connaissance et à organiser leur fonctionnement d'après les protocoles édités par l'Éducation Nationale.

Pour le moment, il n'y a aucune obligation de vaccination ou de passe sanitaire pour l'équipe d'encadrement.

Prévention :

Les parents jouent un rôle essentiel, dans la mesure où ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école et au périscolaire en cas de fièvre (38° ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille.

Il est nécessaire de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer, en précisant si c'est l'enfant qui est concerné.

Les animateurs s'appliqueront les mêmes règles.

Application des gestes barrières :

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde : lavage de mains régulier, éternuer et/ou tousser dans son coude, utiliser des mouchoirs et des serviettes à usage unique, éviter de se toucher en se saluant...

Port du masque :

À la suite du dernier protocole sanitaire édité, l'équipe d'animation et les enfants porteront le masque de manière obligatoire, en intérieur, au-delà du niveau vert 1, à l'exception de la prise des repas.

Nettoyage des locaux et du matériel :

Un nettoyage des sols est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des tables est réalisé après chaque repas (Petit déjeuner, déjeuner, goûter) et après chaque activité de l'accueil de loisirs (bricolages, jeux, devoirs).

Les poignées de porte, les interrupteurs, les boutons poussoirs des chasses d'eau sont désinfectés au minimum une fois par jour.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'un même groupe est permise.

Aération des locaux :

Qu'il fasse froid ou chaud, les locaux seront aérés le plus souvent et le plus longtemps possible. Chaque salle dispose de portes et de fenêtres le permettant.

Limitation du brassage des enfants :

La limitation du brassage entre groupes d'enfants dépendra du niveau d'alerte. Les deux tranches d'âge resteront, dans la mesure du possible, chacune dans leurs salles respectives.

Le groupe élémentaire sera scindé encore une fois en deux.

Pour les repas, le niveau scolaire sera privilégié et un plan de table mis en place.

Apparition de symptômes au cours de l'accueil :

L'enfant est isolé avec un masque sous la surveillance d'un adulte référant COVID, portant également un masque. Ses parents sont appelés afin de chercher l'enfant au plus vite et consulter un médecin avant tout retour au centre et/ou à l'école.

Accès à la Palmeraie :

Les enfants arrivent de l'école par la porte d'entrée principale, à côté du bureau de la direction.

Il en est de même pour le mercredi, les parents déposent les enfants devant cette porte. Un animateur aura la charge de l'accueil à la porte d'entrée.

Le bureau et la structure restent accessibles aux parents qui en ont besoin, dans la mesure où ils portent obligatoirement un masque.

→ L'ensemble de ces mesures est lié au dernier protocole sanitaire, en date du mois de Juillet 2021, et est susceptible d'évoluer en fonction de la crise.

COVID-19				
ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022				
PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT				
Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.				
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			



[EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

Août 2021



© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Août 2021

Au 02/09/2021, le protocole en vigueur est de niveau 2 pour tout le territoire national.

III. CONCEPTIONS ÉDUCATIVES



Pour tous les âges
Ouverture sur le monde et
implication dans la société
Intégration – ECO – CITOYEN
Partage de valeurs – Lutte contre
les discriminations
Sensibilisation – Lien social



Autonomie
Être acteur
Responsabilisation
Implication



Cohésion
Découverte de l'autre
COOPÉRATION
Altérité- Empathie
Faire avec les autres



Égalité – Vivre ensemble
Liberté
Collectivité
Droits et devoirs
Règles de vie



A. Objectifs pédagogiques

L'accession à l'autonomie

But : offrir des situations qui permettent à l'enfant une liberté de choix dans sa manière de vivre ses temps libres et de développer son autonomie dans sa vie quotidienne.

→ Favoriser l'autonomie et l'expérimentation de l'enfant au sein de l'accueil de loisirs

- ❖ **Permettre aux enfants d'être acteurs de leurs loisirs**
 - Mise en place de projets à l'initiative des enfants
 - Libre choix des activités
- ❖ **Responsabiliser les enfants au quotidien**
 - En les laissant établir certains menus et goûters
 - En les laissant établir un tableau des tâches
 - Développer l'expression des enfants
 - Permettre aux enfants d'agir en toute autonomie : aménagement des salles et mobilier adapté
- ❖ **Prendre en compte le rythme des enfants**
 - Être à l'écoute des besoins et des envies des enfants
 - Prendre en compte les besoins de tous et instaurer un dialogue
 - Donner la liberté à l'enfant de ne rien faire
 - Élaborer des programmes d'activités en cohérence avec la tranche d'âge
- ❖ **Apporter aux enfants des activités et des expériences nouvelles ou complémentaires**
 - Favoriser de nouvelles expériences permettant à l'enfant de développer sa créativité, sa motricité, son imaginaire et sa curiosité au travers d'activités
 - Mise en place d'activités : arts plastiques, sportives, culturelles, scientifiques, musicales, sorties extérieures, grands jeux...
 - Développer la motricité fine par les jeux de transvasement chez les maternelles
 - Mise en place de créations individuelles ou collectives
 - Développer des méthodes d'approche diverses (scientifiques, analytiques, expérimentales, sensibles, artistiques, ludiques ou culturelles)

La socialisation

But : développer une coopération entre les enfants, l'esprit de vivre en collectivité, ensemble et permettre à l'enfant de s'exprimer et d'agir au sein d'un groupe. Favoriser le respect en général (de soi-même, des autres, des locaux, du matériel)

→ Favoriser le vivre ensemble

- ❖ **Apprendre à percevoir, à maîtriser et à exprimer ses émotions**
 - Atelier d'expression (théâtre, mimes, jeux autour du conte) autour des émotions
 - Débat : comment dominer sa peur, maîtriser sa colère...
 - Jeux d'expression et de politesse
 - Tableaux des humeurs
- ❖ **Savoir régler les conflits sans violence**
 - Jeu de rôle avec solutions amenées par les enfants
 - Répartition des tâches à table par tirage au sort
- ❖ **Apprendre à accepter les différences au quotidien : racisme, relations filles garçons, handicaps....**
 - Débat sur les discriminations
 - Sensibilisation sur le harcèlement en général
- ❖ **Savoir communiquer : prendre la parole, donner son avis, débattre, tout en restant à l'écoute et accepter la parole de l'autre**
 - Forums, débats, temps de parole
 - Créer des situations d'échanges
 - Favoriser la prise de parole individuelle
 - Accompagnement, disponibilité et écoute des animateurs
- ❖ **Comprendre la nécessité et l'utilité des règles**
 - Participer à l'élaboration et à l'évolution des règles de vie en collectivité
 - Responsabilisation des enfants dans la vie quotidienne
 - Jeux coopératifs
 - Apprendre à perdre
 - Organisation et arbitrage de tournoi : jeux de société, jeux sportifs...

Découverte et respect de l'environnement

But : favoriser la découverte, le contact et le respect de l'environnement naturel, devenir éco-responsable

→ **Éduquer à l'environnement et au développement durable**

❖ **Favoriser la découverte du milieu naturel, de la faune, de la flore, agir pour le respect de l'environnement**

- Activités nature : Randonnée, land'art, mise en place d'action de tri, de nettoyage de la commune via le Ostwald Putz....
- Organisation de sorties liées à la découverte : Forêt, parcs animaliers, musées, fermes pédagogiques, apiculture, arboriculteurs...
- Mise en place de grands jeux sur le thème
- Ateliers nature : balade et récolte d'éléments naturels, activités avec ces matériaux, observation du cycle des saisons, jeux sur les fruits et légumes....
- Continuité du projet encadrant le jardin pédagogique du centre et la permaculture

❖ **Favoriser les nouveaux comportements**

- Mettre en place un travail sur l'écologie au quotidien : tri, économie d'énergie, collectes....
- Recyclage des déchets
- Composteur
- Récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage du jardin
- Création d'affiches de sensibilisation «Bas les masques, c'est à la poubelle, pas sur mon trottoir !! »

❖ **Permettre l'accession à l'exercice d'une écocitoyenneté active**

- Mise en place d'actions à l'initiative des enfants
- Ateliers sur le développement durable
- Sensibilisation des enfants pour une sensibilisation du foyer : déchets sur la voie publique, tri, ramassage des crottes de chien...
- Mise en place d'un fonctionnement du centre amené par les enfants (moins d'emballages pour les goûters, récupération de matériel, mesures anti-gaspi...)
- Ateliers récup'arts : ateliers avec du matériel de récupération

B. Organisation de la vie quotidienne

1. L'accueil du soir après l'école

L'inscription est possible à la séance, sous réserve de places disponibles, à la semaine, au mois ou au trimestre.

La tarification est pratiquée à la séance. Toute séance réservée est facturée, sauf absence justifiée par un certificat médical ou organisation d'évènements scolaires (Soutien, classes vertes, fêtes...) dans la mesure où la direction a été prévenue. Attention, ce n'est pas à l'école de prévenir le centre !

Les animateurs cherchent les enfants dans les cours de l'école du Centre pour les élémentaires et directement dans les salles de classe des Tilleuls pour les maternelles, si les protocoles le permettent ou dans la cour, à défaut.

Les enfants marchent jusqu'à la Palmeraie et arrivent aux alentours de 17h00. Il est donc inutile de chercher les enfants avant 17h00, à moins qu'ils n'aient un rendez-vous ou une activité spécifique. Dans ce cas, il est possible de joindre l'équipe d'animation pour savoir où se situe le groupe sur le trajet au **06.71.53.87.90**

Arrivés à la Palmeraie, les enfants sont répartis dans les 3 salles, où leur est servi un goûter, fourni par la structure.

Séance type :

Entre 16h10 et 16h25	Entre 16h25 et 16h40	À partir de 17h00
Sortie des classes et pointages	Rassemblement des enfants dans la petite cour par groupe - Départ pour La Palmeraie	Arrivée à la Palmeraie Goûter Arrivée des parents

Attention, depuis cette année, pour des raisons pratiques et d'organisation, La Palmeraie ne récupère plus les enfants inscrits en APC à l'école, même les enfants de maternelle.

2. L'accueil du mercredi et des vacances

Les temps d'accueil du mercredi et des vacances étant organisés de manière similaire, les informations ci-dessous s'appliquent pour les deux temps d'accueil.

Inscription :

L'inscription est possible à la journée ou à la demi – journée, avec ou sans repas. Toute séance réservée jusqu'au mardi soir minuit pour la semaine suivante est facturée, sauf absence justifiée par un certificat médical.

Sortie :

Une sortie est généralement organisée par semaine pendant les vacances, où les familles doivent fournir le repas aux enfants. Il n'y a pas de permanence au centre de loisirs, tous les enfants partent en sortie.

Un tarif spécifique s'applique pour toute inscription en « Journée sortie ».

Cette année encore, il est néanmoins difficile de se projeter pour savoir si ce sera bien le cas, la crise de la COVID-19 impactant l'organisation de tels évènements en accueil collectif.

Repas :

La Palmeraie propose un petit déjeuner jusqu'à 09h30 (sauf si organisation de sortie, auquel cas les enfants devront prendre leur petit déjeuner à la maison). Elle fournit le goûter à 16h00 et offre la possibilité de s'inscrire au repas de midi, fourni en liaison froide par le prestataire Dupont Restauration depuis la cuisine centrale d'Ostwald.

Activités :

Pour chaque temps d'accueil, l'équipe d'animation établit un planning d'activités, tout en veillant à proposer des activités variées, facilitant la notion de choix pour les enfants.

L'équipe d'animation privilégie les activités au choix de l'enfant les matins et les activités de groupe, type grand jeu, les après-midis.

Le programme n'est cependant pas figé et dépend avant tout de l'envie et des besoins des enfants, de la météo en cas d'organisation d'activités en extérieur, des effectifs accueillis....

Il est important de ne pas forcer un enfant à participer à une activité qu'il n'a pas envie de faire. L'animateur motivera dans ce cas l'intérêt de l'enfant ou sera source de proposition, afin de lui présenter une autre activité. Les enfants ont également la possibilité de proposer des activités, de jouer ou de se reposer.

Sieste :

Un temps de sieste est proposé après le repas aux enfants de maternelle qui en ont besoin.

Journée type :

08h00 - 09h30	Accueil échelonné Petit déjeuner Ateliers tournants
09h30 - 11h45	Rassemblement Informations Activités
11h45 - 13h00	Rangement Repas
13h00 - 14h30	Sieste Temps calme
14h30 - 16h30	Rassemblement Informations Activités
16h30 - 17h00	Goûter
17h00 - 18h00	Départ échelonné des enfants Ateliers tournants

C. Les activités

PARTICIPATION DE L'ÉQUIPE

D. Le coup de pouce à la scolarité

Mais qu'est-ce que c'est le coup de pouce à la scolarité ?

Il s'agit en aucun cas de soutien scolaire, La Palmeraie n'en ayant pas vocation et les animateurs n'étant pas formés spécifiquement pour du soutien.

Le coup de pouce ne garantit pas non plus les résultats scolaires ou la réalisation totale des dits devoirs avant que les parents ne recherchent leurs enfants. Il s'agit d'un dispositif mis en place pour soulager les enfants du poids des devoirs lorsqu'ils rentrent tard à la maison.

Les enfants ayant des devoirs en avance sont encouragés à les faire au coup de pouce et à la maison.

Les animateurs peuvent prendre la décision d'arrêter les devoirs pour un enfant trop fatigué, non motivé ou perturbateur.

IV. MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les moyens mis en œuvre dans le cadre de l'évaluation du présent projet pédagogique :

- Réunions de début d'année afin d'élaborer le projet pédagogique en équipe, réunions de suivi en cours d'année, puis réunion de bilan en fin d'année scolaire.
- Réunions ponctuelles pour l'élaboration et le suivi des projets d'animation.
- Transmission des comptes-rendus des réunions du service Jeunesse.
- Travail et réflexion sur l'école de la transition écologique.

V. CONCLUSION

Ce projet a été pensé et écrit par l'équipe d'animation de la Palmeraie.

Le présent document sera consultable sur place, sur le site internet de la ville d'Ostwald et sur l'espace citoyen.

Il est envisageable qu'il soit envoyé par mail à l'ensemble des inscrits.

L'ensemble des acteurs de La Palmeraie, animateurs, parents, enfants, partenaires...sont invités à en prendre connaissance et à y adhérer en toute conscience.

Ce projet reste ouvert à toutes réflexions, observations et analyses et peut être modifié en conséquence.

Ce document reste un support et un outil de travail pour l'équipe durant l'année scolaire en cours. Il permet à chaque membre de l'équipe de suivre une ligne directrice commune et à chaque enfant de s'épanouir et de grandir au sein d'une structure favorisant l'accueil qualitatif.